



## **Evolution de la grippe A/H1N1 et des mesures en Belgique** **Rapport hebdomadaire**

Aujourd'hui, le Commissariat interministériel Influenza publie une nouvelle estimation du nombre de cas de grippe A/H1N1 dans notre pays, sur base du suivi réalisé par le réseau des médecins vigies, avec un bref aperçu des mesures récemment prises sur le terrain.

Sur un total de 25.080 consultations de patients se présentant avec un état grippal chez leur médecin, l'extrapolation a livré 7.534 nouveaux cas de grippe A/H1N1 pour la semaine passée.

Le suivi de la situation effectué par les médecins vigies indique une tendance à la hausse du nombre de cas dans notre pays, en comparaison aux chiffres des trois dernières semaines. Les échantillons réalisés par les hôpitaux confirment cette tendance mais la mortalité reste normale pour cette époque de l'année.

Depuis le déclenchement de la pandémie A/H1N1 fin avril, 20.100 personnes ont été contaminées dans notre pays. Quatre personnes sont décédées des complications de la grippe.

A partir du 18 octobre, la première phase de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe pandémique A/H1N1 sera lancée avec la livraison de vaccins à tous les hôpitaux belges, pour que ceux-ci puissent vacciner leur personnel médical ainsi que les médecins-stagiaires et le personnel infirmier. A cet effet les hôpitaux ont placé leurs commandes au courant de la semaine passée, et la vaccination du personnel est effectuée sur base volontaire. Dans la même semaine, ce sont les cercles des médecins généralistes qui recevront une livraison de vaccins destinés à la vaccination volontaire des médecins généralistes.

Chaque livraison de vaccins est accompagnée d'un mode d'emploi pour le vaccinateur et d'un stock de notices explicatives et de brochures pour les vaccinés.

La vaccination des professionnels de la première et deuxième ligne des soins de santé vise à garantir la disponibilité de notre système de soins de santé pendant une pandémie, et à prévenir la transmission du virus par des professionnels contaminés vers des patients déjà affaiblis.

Dès que des réserves suffisantes de vaccins seront disponibles, la deuxième phase de la campagne de vaccination sera mise sur pied début novembre. A partir de ce moment seront vaccinés les autres professionnels de la santé (tels que les infirmiers et infirmières à domicile, et les pharmaciens) ainsi que les personnes appartenant à

un groupe à risques médicaux, les femmes enceintes dans le deuxième et troisième trimestre de la grossesse, les parents d'enfants de moins de six mois, le personnel enseignant, et les collaborateurs des garderies.

Dès le début de la campagne, le Commissariat Interministériel Influenza se chargera d'informer ces groupes cibles sur le déroulement pratique des vaccinations.